



## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 11 octobre 2019

**11<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2019-9-11-5**

### **Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

### **Service consulté**

DEAA – service Prospective et Politique  
Européenne

### **STRATEGIE OR UNION INTERNATIONALE DES ALSACIENS : SOUTIEN A LA REALISATION DE LA VERSION ALLEMANDE DU PASSEPORT ALSACIEN**

Résumé : Dans le cadre de la Stratégie OR, il vous est proposé d'allouer une subvention de 1 000 € à l'Union Internationale des Alsaciens (UIA) pour la réalisation de la version allemande du passeport alsacien.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 13 septembre 2019.

L'Union Internationale des Alsaciens (UIA), créée en 1981, fédère une trentaine d'associations des Alsaciens et amis de l'Alsace de l'étranger, ainsi qu'une quinzaine d'associations d'Alsaciens installés dans d'autres régions françaises.

L'UIA organise notamment chaque été une rencontre annuelle (la 38<sup>ème</sup> édition a eu lieu à COLMAR le 24 août dernier), dans une commune alsacienne, à laquelle sont invités les Alsaciens expatriés revenus dans leur région pour les vacances. Par ailleurs, elle publie quatre fois par an une newsletter « Courrier d'Alsace » ainsi qu'une revue « l'Alsace dans le Monde ».

Il y a 3 ans, l'association a pris l'initiative de réaliser un passeport alsacien, en tant qu'outil de promotion et de symbole de l'identité régionale, édité en quatre langues (français, alsacien, anglais et chinois). Il a été vendu à plus de 15 000 exemplaires. Ce passeport contient des informations sur l'histoire et la culture alsaciennes.

Monsieur Gérard STAEDEL, Président de l'association, a récemment sollicité le concours financier du Département pour réaliser la version allemande du passeport alsacien. Le coût prévisionnel de sa réalisation est de 3 000 € pour 2 000 exemplaires.

Au vu de l'intérêt de cette publication, qui s'inscrit dans le cadre de la « Stratégie OR », il est proposé d'attribuer une aide de 1 000 € à ce projet.

Cette subvention sera imputée sur le programme F712, imputation 65-048-6562-2677-114 du Budget départemental 2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT